



Donnez à la caisse des écoles

La Caisse des écoles permet de financer des activités pour les jeunes écoliers osnysois. Cet établissement public communal dispose d'un budget indépendant de celui de la ville et est indépendant de la coopérative scolaire, qui n'est pas gérée par la ville. Ses ressources proviennent de la subvention de la ville et des dons des familles.

Dons



La Caisse des écoles finance les festivités et les sorties pédagogiques pour toutes les classes et les écoles. Tout le monde peut y apporter sa contribution : parents, grands-parents, tout citoyen ou entreprise simplement amis de l'école publique. En donnant, vous contribuez aux activités organisées pour les jeunes Osnysois.

Les dons se font par chèque libellés à l'ordre de "RR Caisse des écoles". Les écoles n'étant pas autorisées à recevoir de l'argent, les chèques doivent être envoyés par la poste ou déposés en mairie, à l'adresse suivante :
Hôtel de ville - Service des Régies
14 rue William Thornley
95520 Osny

Le don en ligne est momentanément suspendu.

Les festivités financées par la Caisse des Écoles

Noël

- écoles élémentaires : un cadeau commun par classe ;
- écoles maternelles : un cadeau commun par classe et un spectacle.

Sorties de fin d'année

- écoles maternelle : une participation financière par élève pour une sortie de fin d'année ;
- du CP au CM2 : une sortie ;
- CM2 : une action pour marquer la fin de la scolarité du 1er degré.

Composition du comité de la Caisse des Écoles :

- le maire, président de droit : Jean-Michel Levesque.
- un membre désigné par le Préfet ;
- 6 élus du conseil municipal : Laurence Terefenko, Virginie Therizols, Olivier Medros, Jennifer Balland, Christian Dandrimont, Christine Robert.
- 3 parents d'élèves élus ;
- les directrices et directeurs des établissements scolaires ;
- l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription.

Contact

Service éducation : [01 34 25 42 46](tel:0134254246)

scolaire@ville-osny.fr